

Qu'est-ce que c'est?

Le libre accès est la disponibilité gratuite en ligne des résultats de la recherche. Le libre accès concerne surtout l'accès aux articles scientifiques révisés par des pairs et pour lesquelles les auteurs ne sont pas rémunérés.

Il y a deux façons principales d'atteindre le libre accès :

Les revues savantes en libre accès offrent une alternative aux revues scientifiques traditionnelles (dépendants du revenu des abonnements) en fournissant l'accès gratuit aux articles évalués par des pairs qu'ils publient.

Les dépôts numériques ouverts recueillent, préservent et donnent l'accès libre aux articles arbitrés par des pairs ainsi qu'à d'autres produits de la recherche. Ces dépôts peuvent être disciplinaires ou liés à des institutions particulières.

Pourquoi le libre accès?

Le savoir que nous gagnons à travers la recherche a plus de valeur quand il est partagé le plus amplement possible. C'est notre investissement dans l'avenir. Les avances capitales d'aujourd'hui et de demain sont bâties sur des perspectives acquises par les recherches actuelles et précédentes.

L'internet offre la possibilité de partager les résultats de la recherche plus rapidement et à un lectorat plus vaste. Pourtant, les prix élevés de bien des revues savantes amoindrissent la propagation de ces résultats de recherche et entravent la possibilité d'aboutir à d'autres découvertes.

Du milieu des années 80 jusqu'au début des années 2000, le prix des revues scientifiques a augmenté de plus de 300%.* Même si les prix des revues savantes en ligne se sont généralement stabilisés, des augmentations de 10% ne sont pas hors du commun.

*Voir *Monograph and Serial Expenditures in ARL Libraries, 1986-2006* <http://www.arl.org/bm~doc/monser06.pdf>

Vous en profitez

Le libre accès présente divers avantages dont :

- Une meilleure exposition et citation de votre travail.
- La découverte et l'utilisation de la recherche au-delà des frontières disciplinaires traditionnelles, menant à des convergences interdisciplinaires.
- Un potentiel augmenté pour les collaborations à diverses échelles (locale, régionale, nationale et internationale).
- Un meilleur contrôle de votre propriété intellectuelle grâce à la négociation avec un diffuseur pour un contrat de droit d'auteur plus équilibré.
- Une plus grande flexibilité de vos droits d'utilisation des produits de vos recherches.
- La possibilité de suivre le fil de votre dossier de recherche par l'entremise d'un dépôt numérique ouvert.

Politiques de libre accès

Les agences de subvention de recherche à travers le monde – telles que les *Instituts de recherche en santé du Canada*, le *Wellcome Trust* au Royaume uni, le *National Institutes of Health* aux États-Unis – demandent aux récipiendaires des fonds de rendre leurs articles accessibles gratuitement en ligne, soit en les publiant dans une revue savante en libre accès ou en déposant leurs manuscrits dans un dépôt numérique ouvert. Voir, par exemple, la Politique sur l'accès aux résultats de la recherche de l'IRSC: <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/32005.html>

De plus en plus d'universités exigent le versement d'articles dans des dépôts numériques ouverts. L'Université Concordia fait partie d'un groupe composé de plus d'une vingtaine d'universités qui ont mis en place des politiques de libre accès. Voir, par exemple: *Concordia University's Senate Resolution on Open Access* <http://library.concordia.ca/research/openaccess/SenateResolutiononOpenAccess.pdf>

Quelques questions fréquemment posées

Qu'en est-il de la révision par des pairs et de la rigueur éditoriale attendus de la communication savante?

Les revues scientifiques en libre accès ne se distinguent pas de celles qui sont accessibles avec abonnement en ce qui concerne la révision par des pairs et le contrôle de qualité qui y sont associées. La revue savante *PLoS Biology*, par exemple, a invariablement eu le plus grand facteur d'impact dans sa catégorie disciplinaire, et ce depuis plusieurs années.

Le libre accès enfreint-il le droit d'auteur?

Non. Vous êtes titulaire du droit d'auteur d'un article scientifique à moins que vous ne le transfériez complètement à l'éditeur. Vous pouvez conserver certains de vos droits; il ne s'agit pas d'un ultimatum.

Comment puis-je savoir si une revue savante me permettra de faire en sorte que mon article soit accessible en libre accès?

La majorité d'éditeurs scientifiques permettent à leurs auteurs d'archiver leurs manuscrits d'articles révisés par des pairs dans un dépôt numérique ouvert. Le service SHERPA-RoMEO répertorie les politiques d'archivage et du droit d'auteur de plusieurs éditeurs: <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>

Que dois-je faire pour que mes articles de recherche soient accessibles en libre accès?

1. Publiez dans une revue en libre accès. Il y a plus de 7,000 revues en libre accès, dont plusieurs ont atteint un bon facteur d'impact. Le *Directory of Open Access Journals* contient le répertoire de ces revues savantes: www.doaj.org

2. Publiez dans une revue basée sur des abonnements et déposez votre manuscrit d'article dans un dépôt numérique ouvert. La plupart des universités canadiennes maintiennent un dépôt numérique ouvert. Contactez votre bibliothèque universitaire pour obtenir les renseignements d'archivage d'articles scientifiques. Le service SHERPA-RoMEO fait le répertoire des politiques d'archivage de plusieurs éditeurs: <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>. Si l'éditeur ne soutient pas formellement l'archivage des manuscrits d'articles, vous pouvez utiliser un **addenda d'auteur** pour modifier le contrat de publication. Voir l'**Addenda de l'auteur canadien SPARC** disponible sur le site web de l'ABRC : <http://carl-abrc.ca/fr/communication-savante/ressources-pour-les-chercheurs.html#addendum>

3. Publiez dans une revue basée sur des abonnements et choisissez une option « libre accès ». De plus en plus des revues scientifiques, auxquelles il faut un abonnement, offrent l'option de payer pour qu'un article soit accessible en libre accès aux lecteurs. Certaines bibliothèques universitaires ont établi des fonds d'auteurs pour aider les membres des facultés à payer les frais d'option libre accès de ces éditeurs. Ce frais de publication est aussi un coût éligible pour beaucoup de demandes de subvention.

Où puis-je en apprendre d'avantage?

Pour en savoir d'avantage au sujet du libre accès, contactez votre bibliothèque universitaire. Visitez l'ABRC sur le web à <http://carl-abrc.ca/fr/communication-savante/libre-acces.html>

L'inspiration pour ce dépliant a été tirée des publications du SPARC et du *Right to Research Coalition* avec nos remerciements.



CARL ABRC

L'Association des bibliothèques de
recherche du Canada
www.carl-abrc.ca